

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 juin 2025 A SAINT GERVAIS LA FORET

Les membres de l'Assemblée Générale préalablement convoqués se sont réunis le 27 juin 2025 à l'Espace Jean-Claude DERET de Saint-Gervais la Foret, sous la présidence de Monsieur BAUDEZ.

L'Association compte 50 adhérents. Elle est représentée à cette Assemblée Générale par 26 participants et 10 pouvoirs. Le quorum est atteint et l'AG peut valablement délibérer.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

I. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2024

Après les avoir invités à formuler leurs observations sur le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2024, le Président en soumet l'approbation aux participants.

Le Procès- Verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

II. RAPPORT D'ACTIVITE – Le Secrétaire, Monsieur Hubert ARMAND

Le Conseil d'Administration s'est réuni en 2024 à 6 reprises : les 16 février, 18 avril, 27 mai, 2 juillet, 18 octobre et 16 décembre.

1. Mouvement des administrateurs

Lors de l'Assemblée générale du 28 Juin 2024 Madame Geneviève CHADELAT, candidate a été élue à l'unanimité des membres présents et représentés administratrice.

2. L'association

Évaluations externes

En dehors de la MECS « La Merisaie » (qui fera l'objet d'une évaluation en 2026), les évaluations externes ont été réalisées entre mai et juillet 2023. Ces évaluations ont été conduites par des évaluateurs agréés par la Haute Autorité de Santé, sur la base d'un référentiel national comprenant notamment 18 critères impératifs sur les 154 le constituant et pour lesquels la note attribuée doit être supérieure à 3 (cotation de 1 à 4). Le choix de l'organisme d'évaluation s'est porté sur APHILIA CONSEIL notamment pour sa connaissance du secteur médico-social, la formation de ses évaluateurs et son approche globale de l'évaluation.

Son rapport, rendu en début d'année 2024, pour ce qui concerne nos établissements montre que tous les critères impératifs ont obtenu la note 4 (satisfaisant) ou maximum *(+ que satisfaisant).

En conclusion, les évaluateurs constatent « *une approche bienveillante et bien traitante dans l'accompagnement des personnes, une citoyenneté à l'œuvre, une réelle implication dans l'accompagnement, un réel travail sur l'autonomie, un accompagnement à la santé adapté à chacun avec globalement une satisfaction des usagers sur l'ensemble des accompagnements proposés* ».

Commissions associatives

Commission Patrimoine :

La Commission Patrimoine a finalisé l'installation du Pôle des Services Blésois (SAVS, ESAT Hors Les Murs), du PCPE, du DAPP dans les locaux loués sur le Centre administratif du Conseil départemental.

Elle a participé à la réflexion menée avec les salariés sur l'évolution du site de Vouzon accompagnée par une personne de l'URIOPSS.

Dans le but d'accueillir tous les services disséminés sur Romorantin, elle a travaillé au réaménagement du site « ex Colonna » racheté par l'APAJH 41. Après travaux, l'installation des services devra se faire au deuxième semestre de 2025.

Elle a travaillé, également, sur le réaménagement du siège, pour une nouvelle répartition des locaux laissés libres après le départ du Pôle des Services Blesois.

Commission Communication :

La Commission Communication a réalisé, avec un prestataire, une plaquette de communication présentant l'association et ses établissements, plaquette sortie en début d'année 2025 et mis en œuvre le nouveau site internet de l'association qui vous sera présenté en début d'après-midi.

Commission Recrutement :

La Commission Recrutement a finalisé le recrutement de la directrice des ressources humaines, du directeur du complexe adultes de Romorantin.

Commission Finances :

La Commission Finances a formalisé et mis en place des contrôles à effectuer sur les nombreux comptes bancaires détenus par l'Association. Ces contrôles réalisés par les membres Administrateurs de la Commission, en liaison avec la Responsable des Affaires Financières, ont pour objectif d'identifier d'éventuels dysfonctionnements, examiner les bilans 2023 des Etablissements et Services dont les éléments constitueront le Bilan Consolidé de l'Association et mis en place un point financier de l'Association pour présentation périodique au Conseil d'Administration.

Congrès de la Fédération

Participation au congrès de la Fédération APAJH du 13 au 15 juin 2024 à Mandelieu la Napoule dont le thème était « *Militantisme et Pair-Aidance* ». L'APAJH 41 y a été représenté par quatre administrateurs : deux présents et deux pouvoirs. Les thématiques des statuts et du projet associatif ont été travaillées

3. Les Finances

ERRD

En avril 2024, le CA a approuvé à l'unanimité, l'Etat Réalisé des recettes et des dépenses de l'année 2023 (ERRD), support qui rend compte de l'utilisation des ressources et évalue la mise en œuvre du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) ainsi que les affectations de résultats. Le bilan de l'exercice 2023 s'est traduit par un déficit de 472 371€ €. Le total des charges s'élevait à 29 228 515€ et celui des produits à 28 756 143€.

EPRD

En juin 2024, l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses) 2024 a été voté à l'unanimité sur la base des allocations de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du CD41 dans le cadre de la convention CPOM. Les contraintes du CPOM sont de deux sortes : supporter les déficits éventuels et donc trouver des économies ; réaliser l'activité cible au risque de voir la dotation baisser l'année suivante. Ces dispositions obligent à une gestion très rigoureuse.

Les dotations allouées en 2024 n'étaient pas en adéquation avec la hausse de l'inflation, des énergies, etc.

Budget de La Merisaie

Le budget de la Merisaie (*qui ne dépend pas de l'ARS mais du Département, et n'entre pas dans la gestion CPOM*). Il a été déposé en octobre 2024 en proposant au conseil départemental un taux de reconduction de 2%. La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à 5 112 234€. Il est proposé au conseil départemental un prix de journée pour l'internat de 321.20€ et de 51.52€ pour le DAPP (Dispositif d'Accompagnement Parental en Placement).

Prêt souscrit en 2024

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2024.

Compte de résultat Vie associative

Le compte de résultat de la vie associative pour l'année 2024 dégage un résultat excédentaire de 76 397,43€.

4. La vie des établissements

Etablissement de Vouzon

L'établissement de Vouzon accueille moins d'une dizaine d'enfants/nuit dans ses locaux (et 6 dans les appartements de Lamotte-Beuvron) ainsi que 48 enfants en accueil de jour. La localisation du site soulève des difficultés au niveau du transport (cout, impact environnemental) mais également au niveau des coûts de structure. Un projet de transformation du DAME a été mis en réflexion par les équipes de terrain en fonction des orientations nationales et de l'association.

À la suite de cette réflexion le 18 octobre, le conseil d'administration, considérant que le maintien de l'activité médico-sociale sur le site de Vouzon ne permet plus de répondre aux attentes des personnes accueillies et de leurs familles ni aux politiques publiques visant à l'inclusion des personnes en situation de handicap, a arrêté, à l'unanimité, les principes suivants :

- Décision de déplacement de l'activité médico-sociale actuellement installée à Vouzon ;
- Pas de « réinstallation à l'identique en un seul lieu » mais implantation sur plusieurs communes restant à déterminer comme les plus pertinentes du territoire d'influence de l'établissement défini par l'ARS ;
- Choix d'un accompagnement des jeunes en situation de handicap s'inspirant du concept « d'IME à l'école » tout en prévoyant les moyens nécessaires en matière d'hébergement et d'accueil de jour ;
- Prévision de modalités d'accueil adaptées aux jeunes à besoins spécifiques (TSA en particulier), que ce soit en journée ou en matière d'hébergement.

Un accord de principe de l'ARS (autorité compétente) a été donné.

Complexe Adultes de Montrichard

Un projet d'évolution du site, de son aménagement pour le moderniser et de changement de destination des locaux de l'ancien atelier restauration est étudié pour être proposé au conseil d'administration pour le 1er semestre 2025 au plus tard.

MECS La Merisaie

Afin de permettre un meilleur suivi des enfants accueillis, le service internat est dédoublé avec un chef de service pour 2 maisons. Les départs en retraite ont permis de recruter 1 chef de service, 0.75 ETP d'adjointe d'économat, et 0.5 ETP d'assistante de direction.

Le Pôle Enfance Handicap (PEH)

Les absences pour maladie du Directeur du PEH et de la Directrice Adjointe de l'IME des Sables à Naveil ont nécessité une évolution dans l'organigramme du PEH, validée lors du CA du 18 octobre 2024. Cette nouvelle organisation supprime le poste de direction du PEH ainsi que celui de direction-adjointe de la plateforme de services et prestations qui disparaît et installe une direction à part entière pour chacun des deux DAME.

5. Négociations et accords d'entreprise

Temps de travail

Les négociations sur le temps de travail, après un temps de blocage, ont repris.

6. Appels à projets

Néant en 2024.

7. Travaux sur l'immobilier

Décret Tertiaire

Le Décret Tertiaire Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) dans son volet EET (Eco Energie Tertiaire), obligation réglementaire, impose une réduction progressive de la consommation d'énergie d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050, pour les bâtiments ou groupe de bâtiments sur un même site dont la superficie est supérieure à 1000m². Les établissements de Romorantin, Montrichard, Pontlevoy, Vouzon et Naveil sont concernés. La société AKEA Energies nous accompagne pour le diagnostic (indispensable) et dans la recherche de solutions (50 000€).

Aménagement classe inclusive - Naveil

Le budget de mise en œuvre d'une classe inclusive, en milieu ordinaire, sur l'école de Naveil était envisagé à hauteur de 150 000€. Il est, après révision, revu à 30/40 000 € pour l'APAJ41. La commune a d'ores et déjà engagé des travaux pour un montant de même dimension.

8. Décisions sur personnel

- Madame Camille VERVANT a pris les fonctions de Responsable des Ressources Humaines le 2 janvier.
- Monsieur François GOUBELLE a pris ses fonctions de directeur du complexe pour adultes de Romorantin le 2 mai.
- Madame Dolorès KOPP a pris les fonctions de directrice de la MECS « La Merisaie » à Pontlevoy, prise de fonction validée par le CA du 18 octobre.
- Monsieur Khaled HAMANACHE est devenu au 6 janvier 2025, directeur du DAME Joseph Perin à Vouzon.

9. Adhésions de l'Association à des Organismes – Signatures de Convention

Signature convention GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale)

Une convention de partenariat 2024-2026 a été signée le 27/03/2024 avec Autisme France afin notamment d'apporter une réponse territoriale partagée à destination des personnes en situation de handicap dans le Loir-et-Cher.

<i>Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité</i>

III. DAME JOSEPH PERRIN : Présentation du Conseil de Vie sociale (CVS) de l'Antenne du Mail à Romorantin par :

- Jean-Lilian CHAUMERET (Directeur Adjoint)
- Pauline BOSCHEL (apprentie Educatrice Spécialisée)
- Linda VASLIN (Educatrice Technique Spécialisée)
- Océane (jeune de l'IME)

IV. DAME LES SABLES : Présentation de la mission évaluation par :

- Isabelle MAUCLAIR (Educatrice Jeunes Enfants)
- Maylis SERPIN (Monitrice Educatrice et référente autisme)
- Mme DAPOIGNY (parent et présidente CVS)

V. RAPPORT FINANCIER 2023 – La Trésorière Jacqueline VACELET

L'APAJH 41 est heureuse de vous présenter ses comptes pour l'exercice 2024. La durée de l'exercice comptable a été de 12 mois et s'étale sur l'ensemble de l'année civile 2024.

Le rapport financier évoque successivement :

- Les faits marquants de l'exercice 2024
- Le compte de résultat consolidé de l'association, tous établissements confondus

A la suite de cet exposé et après la lecture du rapport du commissaire aux comptes, nous soumettrons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes et à l'affectation du résultat.

1. Les faits marquants de l'exercice 2024

Le périmètre associatif n'a pas subi de variation au cours de l'exercice 2024. Pour autant, l'année 2024 a été marquée par les événements suivants :

- Fin des travaux dans les bureaux de la Cité Administrative de Blois (ESAT Hors les Murs, SAVS, DAPP et PCPE)
- Changement au sein des équipes de direction (Romorantin, Pontlevoy, Pôle Enfance Handicap)

2. Compte de résultat consolidé 2024

Le compte de résultat constitue l'analyse de l'activité de l'association pendant une année comptable. Il comprend donc l'ensemble des charges consommées ainsi que des produits réalisés.

a) LES CHARGES

CHARGES	Exercice 2023	Exercice 2024
CHARGES D'EXPLOITATION	26 785 398,38 €	26 742 869,92 €
CHARGES FINANCIERES	260 538,91 €	252 116,62 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	664 058,92 €	474 684,29 €
TOTAL DES CHARGES	27 709 996,21 €	27 469 670,83 €

b) LES PRODUITS

PRODUITS	Exercice 2023	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	25 969 311,45 €	26 986 083,82 €
PRODUITS FINANCIERS	100 560,22 €	155 191,28 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	926 496,88 €	924 172,31 €
TOTAL DES PRODUITS	96 368,55 €	28 065 447,51 €

c) SYNTHESE ET RESULTAT

	Exercice 2023	Exercice 2024
TOTAL DES CHARGES	27 709 996,21 €	27 469 670,83 €
TOTAL DES PRODUITS	26 996 368,55 €	28 065 447,51 €
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	-713 627,66 €	595 776 ,68 €

Le résultat comptable consolidé pour 2024 est de 595 776.68 €.

Le résultat administratif consolidé (à affecter) est de : 589 832.01 €.

d) CONSTITUTION DU RESULTAT

2024	TOTAL CHARGES	TOTAL PRODUITS	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTAT	RESULTAT 2024 A AFFECTER
ASSOCIATION	41 531,63 €	169 512,73 €	76 297,43 €		76 297,43 €

N-1 : 67 748,60 €

Résultat excédentaire de 76k€ contre 68k€ en 2023 car présence de produits financiers pour 146k€. A noter l'impact à hauteur de 26k€ sur le budget de la vie associative d'une partie des rémunérations des salariés du siège conformément à l'autorisation des frais de siège applicable depuis 2019.

	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTATS	RESULTAT A AFFECTER
SIEGE	1 279 286,67 €	1 185 936,26 €	-93 350,41 €		-93 350,41 €

N-1 : 5 965,30 €

Le siège associatif regroupe les services suivants :

- Direction générale, Ressources humaines, Affaires financières, Qualité et développement

11 salariés permanents pour 10,21 ETP, dont 10,07 ETP financés par les frais de siège et 0,14 ETP financés par la vie associative (% des postes de DG, RAF, Assistante)

Les effectifs du siège ont été renforcés en 2024 avec l'arrivée d'une assistante de direction, d'une assistante RH et une assistante paie.

Le financement du siège étant assuré par un % des dépenses réalisées en N-2 par les établissements, des variations sont inévitables en termes de résultats. Ceci est un élément de fragilisation du financement du siège.

	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTATS	RESULTAT A AFFECTER
SECTEUR ENFANCE HANDICAP	9 907 719,33 €	9 665 850,48 €	-241 868,85 €		-241 868,85 €

N-1 : -355 731,34 €

Le secteur Enfance-Handicap regroupe les établissements et services suivants :

- DAME « Les Sables » = IME Naveil + PCPE + Communauté 360
- DAME Joseph PERRIN = IME site de Vouzon + Antenne de Romorantin + activité ambulatoire + UEMA

Cet ensemble représente environ 122 ETP

	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTATS	RESULTAT A AFFECTER
ESAT	6 359 960,25 €	6 439 914,56 €	- 79 954,31 €		- 79 954,31 €

N-1 : -29 042,34 €

3 ESAT de l'association installés sur les sites de :

- Romorantin : ESAT de La Sauldre pour 49 places
- Montrichard : ESAT APAJH SERVICES pour 47 places
- Blois : ESAT Hors Les Murs (HLM) pour 37 places

Depuis novembre 2019, le DEA est créé et rattaché à l'ESAT HLM.

Pour 2024, excédent de 133k€ sur les sections commerciales et déficit de 53k€ sur les sections sociales.

	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTATS	RESULTAT A AFFECTER
EANM (FH)	1 600 520,17 €	1 666 120,99 €	65 600,82 €		65 600,82 €

N-1 : 73 335,61 €

2 EANM installés au sein des complexes de Romorantin et Montrichard :

- EANM de La Sauldre pour 26 places
- EANM de Pontcher pour 22 places (passage de 25 à 22 places en 2019 et transformation des 3 places de FH en 10 places de SAVS)

Environ 19 ETP pour ces 2 équipes

	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTATS	RESULTAT A AFFECTER
EAM (FO/FAM)	5 131 212,95 €	5 240 453,11 €	109 240,16 €		109 240,16 €

N-1 : -81 118,22 €

EAM Georges LEVRAUX à Montrichard : 32 places en internat dont 5 médicalisées depuis le 1^{er} janvier 2020 par redéploiement interne des dotations ARS.

EAM de Romorantin installé sur 3 sites pour 51 places (accueil de jour, internat, accueil temporaire) dont 14 places médicalisées :

- Foyer situé Route de Pruniers
- Dispositif 18/25 ans (Unité 5) pour personnes avec handicap psychique
- Résidence de Longueville pour personnes vieillissantes (+ 55 ans)

Environ 72 ETP sur les 2 structures.

	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTATS	RESULTAT A AFFECTER
SERVICES (SAVS Territorial)	515 469,67 €	680 004,21 €	164 534,54		164 534,54 €

N-1 : 110 996,73 €

SAVS Territorial : Service d'Accompagnement A la Vie Sociale de 70 places.

	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTATS	RESULTAT A AFFECTER
MECS	4 477 317,40 €	4 906 741,41 €	429 424,01€		429 424,01€

N-1 : -264 525,85 €

La Merisaie, seul établissement de l'association du secteur social est installé à Pontlevoy pour l'internat et comprend également un service ambulatoire :

- 52 places d'internat pour enfants de 6 à 16 ans
 - 41 places installées à Pontlevoy en internat permanent
 - 11 places installées à Pontlevoy en accueil séquentiel (file active de 16 à 18)
- Un service d'alternative au placement, le DAPP, pour 57 places
- Environ 75 ETP

e) BILANS ET RATIO

Bilan

ACTIF	2023	2024	PASSIF	2023	2024
Immobilisations incorporelles	107 974,40	95 118,61	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 295 526,11	2 295 526,11
Immobilisations corporelles	15 888 284,91	15 573 686,14	Fonds associatifs avec droit de reprise	126 794,51	126 794,51
Immobilisations financières	677 176,62	670 800,62	Réserves	13 589 259,63	13 764 545,78
			Report à nouveau	- 1 450 049,07	- 2 338 962,88
			Résultat de l'exercice	- 713 627,66	595 776,68
			Subventions d'investissement	1 609 580,08	1 333 010,03
			Provisions réglementées	2 676 722,91	2 768 429,00
			Provisions pour risques	72 933,30	91 712,10
			Provisions pour charges	1 383 168,86	1 263 163,00
			Fonds dédiés	878 061,42	667 939,58
ACTIF IMMOBILISE	16 673 435,93	16 339 605,37	FONDS PROPRES	20 468 370,09	20 567 933,91
Avances et acomptes versés	34 089,43	32 225,08	Emprunts et dettes auprès des établissements de	8 240 674,91	8 370 761,27
Créances	3 610 959,35	2 850 518,50	Emprunts et dettes financières divers	69 104,00	64 484,08
VMP	6 073 391,71	6 471 794,90	Avances et acomptes reçus	27 036,23	27 734,19
Disponibilités	5 792 754,53	6 287 481,54	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	913 119,91	755 871,99
Charges constatées d'avance	85 549,04	97 442,10	Dettes sociales et fiscales	1 932 076,66	1 826 700,81
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	227 807,80	65 273,46
			Autres dettes	35 304,22	38 701,93
			Produits constatés d'avance	356 686,17	361 605,85
ACTIF CIRCULANT	15 596 744,06	15 739 462,12	DETTES	11 801 809,90	11 511 133,58
TOTAL	32 270 179,99	32 079 067,49	TOTAL	32 270 179,99	32 079 067,49

Bilan financier

BIENS	2023	2024	FINANCEMENTS	2023	2024
Biens stables (II)	39 817 116,66	40 372 643,28	Financements stables (I)	47 068 064,57	47 507 651,63
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)			FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)	7 250 947,91	7 135 008,35
Actifs stables d'exploitation (IV)	2 046 943,40	1 618 274,26	Financements stables d'exploitation (III)	6 631 903,14	6 382 906,52
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)			FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)	4 584 959,74	4 764 632,26
FONDS DE ROULEMENT			FONDS DE ROULEMENT	11 835 907,65	11 899 640,61
Valeurs d'exploitation (VI)	4 019 504,19	3 343 065,07	Dettes d'exploitation (V)	3 264 223,19	3 010 614,77
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)	755 281,00	332 450,30	EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)		
Liquidités (VIII)	11 874 953,39	12 759 276,44	Financements à court terme (VII)	794 326,74	1 192 086,13
TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)	11 080 626,65	11 567 190,31	TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)		
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	57 758 517,64	58 093 259,05	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	57 758 517,64	58 093 259,05

Ratios

Ratio d'endettement = 30.45%

Ratio de vétusté = 61.06%

Capacité de remboursement de la dette = 4,91 années

Trésorerie en jours d'exploitation = 187 jours

Nombre d'agents en ETP hors TH			
	CADRES	NON CADRES	TOTAL
TOTAL	37,39	259,28	296,67

VI. RAPPORT DU COMMISSAIRES AU COMPTES – Monsieur Daniel GONDARD pour le Cabinet Arche

En exécution de la mission confiée par l'Assemblée Générale, Monsieur GONDARD présente :

- Le rapport sur les comptes annuels, exercice clos le 31 décembre 2024 – joint en annexe
- Le rapport spécial sur les conventions règlementées, exercice clos le 31 décembre 2024 – joint en annexe

VII. APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

RESULTAT 2024			cumul	gestion propre	gestion contrôlée
affectation en report à nouveau	11502	Report à nouveau	133 085,05 €	210 713,58 €	-77 628,53 €
	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté	10 318,48 €	0,00 €	10 318,48 €
	115922	Dépenses pour congés payés	13 224,00 €	-1 498,00 €	14 722,00 €
Affectation en réserves	106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement	212 844,50 €	0,00 €	212 844,50 €
	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	106856	Réserves de compensation des déficits	-202 546,57 €	0,00 €	-202 546,57 €
	106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	158 380,70 €	0,00 €	158 380,70 €
TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT			325 306,16 €	209 215,58 €	116 090,58 €

Suite à la présentation du rapport du CAC, le rapport financier et l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité

DELIBERATION

Après avoir entendu la lecture de Rapport du Trésorier et du Rapport du Commissaire aux Comptes, ainsi que les explications fournies, l'Assemblée Générale approuve dans toutes leurs parties, sans restriction ni réserve :

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024, tels qu'ils sont présentés.
- Les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le Rapport du Trésorier.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs en fonction pour leur gestion jusqu'au 31 décembre 2024 et donne acte au Commissaire aux Comptes de l'exécution de la mission légale.

VIII. COMPLEXE ADULTES DE MONTRICHARD

Changer son approche du handicap : l'intégration du Modèle de Développement Humain - Processus de Production de Handicap à Montrichard par :

- Mélina ALLARD-PIAUMIER (Directrice)
- Lucie BOUCHER-ALVAREZ (Aide Médico-Psychologique au Foyer d'Hébergement de Pontcher)

IX. MECS LA MERISAIE

Présentation du projet intergénérationnel par :

- Aurélie DENIS (cheffe de service)
- Calyspo, Inès et Ryan (jeunes accueillis à la MECS)

Présentation de la salle « émotions » par :

- Eugénie PAYET (psychologue)
- Grégory BELTRI (chef de service)

Présentation des salles médiatisées par :

- Nicolas SAINT- REMY (chef de service)

X. RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION— Le Président, Monsieur Jean-Marc BAUDEZ

D'abord un grand merci pour toutes les interventions qui m'ont précédées. Je sais que pour certains l'exercice faisait un peu peur. Vous avez été formidables.

Vous avez témoigné de la réflexion, de l'innovation, de la vie partagée entre les personnes accompagnées, les familles et les professionnels dans nos établissements

Merci aussi à Hubert ARMAND pour son exposé des activités et des décisions prises par notre Conseil d'Administration en 2024. Il a toujours cette capacité à être à la fois précis et synthétique dans ses présentations.

Comme je le fais chaque année, je reviendrai tout à l'heure sur quelques points que Hubert a mentionné dans son rapport.

Je n'aurai gardé d'oublier Jacqueline VACELET dans ces remerciements pour sa présentation toujours claire et précise de nos comptes et de notre situation financière.

En commençant ce rapport, je voudrais saluer l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et leur engagement. Parfois, comme les grognards de Napoléon, ils râlent parce que l'association leur prend trop de temps et ils n'ont pas toujours tort. Mais ils continuent d'avancer, et de contribuer à transformer la vie des personnes accompagnées.

Merci pour ce temps donné, la qualité de vos contributions et le plaisir inégalé de vous retrouver.

J'interviens aujourd'hui devant vous dans un contexte qui, c'est le moins que l'on puisse dire, est anxiogène. Après les 30 glorieuses d'après-guerre, la fin de la guerre froide et l'ère nouvelle ouverte par la chute du mur de Berlin en 1989 qui avait même fait écrire à un penseur américain (non ce n'est pas un oxymore) que l'Histoire était finie, nous entrons maintenant dans une époque incertaine, où les repères, les certitudes s'effondrent les uns après les autres.

Mon propos n'est pas de faire une analyse géopolitique : ce n'est pas l'objet de l'APAJH et je n'ai aucune légitimité pour le faire.

En revanche, on est en droit de s'interroger sur les conséquences de ces événements, de se poser des questions, de s'inquiéter pour notre Association, ses établissements et services et surtout les personnes que nous accompagnons.

Nous sommes des acteurs et des bénéficiaires du modèle social français créé il y a 80 ans : nos financements sont assurés pour l'essentiel par la Sécurité Sociale et le Conseil Départemental.

Des lois, dont l'une des plus importantes fête cette année ses 20 ans, ont progressivement affirmé les droits des personnes en situation de handicap et leur place dans la société.

Aujourd'hui la priorité donnée à la réduction de la dette, la nécessité affirmée d'augmenter les dépenses d'armement, les sujets liés aux changements climatiques ou environnementaux ou une crise économique qui n'ose pas encore dire son nom, constituent des injonctions contradictoires qui peuvent se traduire par des contraintes financières supplémentaires pour notre secteur.

Cela doit nous inquiéter et nous nous devons d'être collectivement vigilants.

Non pas pour défendre un pré carré, insouciant à tout ce qui nous entoure, mais pour protéger les personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité sociale que nous accompagnons, et leurs familles. Pour tous ceux qui ont du mal à faire entendre leur voix.

Et naturellement pour tous ceux qui, au quotidien, assurent cet accompagnement : nos salariés.

C'est le filigrane ou l'arrière-plan, comme vous voudrez, qui parasite aujourd'hui la concrétisation sereine de nos projets.

Je vais évoquer quelques dossiers qui constituent des sujets d'inquiétude.

La transformation de l'offre.

Prenons un point d'application : l'IME de Vouzon évoqué tout à l'heure par Hubert ARMAND.

Un équipement qui ne répond absolument plus aux besoins d'aujourd'hui, il est éloigné de l'environnement scolaire nécessaire aux enfants, des lieux de culture et d'inclusion en milieu ordinaire, professionnel...

Les locaux nécessitent des travaux importants pour répondre aux normes d'accessibilité et je ne parle pas de la mise en œuvre de ceux exigés par le décret tertiaire sur les économies d'énergie...un équipement conçu à l'origine pour accueillir plus de 100 enfants et où ne dorment plus, chaque nuit, que moins d'une dizaine.

Tout le monde est d'accord sur le constat et sur la proposition co-élaborée entre les professionnels de l'établissement et le Conseil d'Administration. Elle a été validée par l'ARS qui souhaitait elle aussi cette évolution. Celle-ci consiste à implanter des petites unités, en milieu urbain, à proximité des écoles.

Le but étant, lorsque le processus sera achevé, soit de vendre la propriété, soit de lui trouver une nouvelle destination.

Comme vous l'imaginez cela demande du temps pour :

- trouver les lieux, éventuellement les aménager
- valider les projets avec les équipes enseignantes, les municipalités
- former et accompagner les équipes de professionnels sur des fonctionnements différents et réécrire ou amender les projets d'établissement...tout cela en supportant les coûts des locaux actuels.

Et c'est là que le bât blesse car nous n'avons pas de garanties sur ces surcoûts temporaires

La structuration du siège

Notre association s'est beaucoup développée depuis sa création. Elle agrège aujourd'hui 320 salariés, gère plus de 30 millions d'euros avec un siège qui ne correspond pas à une association de cette taille.

Certes le Directeur Général a su structurer une gestion des Ressources Humaines, une gestion des Affaires Financières, un service Qualité et Développement avec des professionnels de qualité sans recourir à des prestations extérieures.

En revanche, pas de ressources affectées à l'informatique, à la communication ou au contrôle de gestion alors que ces domaines sont aujourd'hui stratégiques, complexes et que des personnels dont c'est le métier devraient permettre d'alléger les tâches des établissements et de se concentrer davantage sur leur mission.

J'ajoute que les frais de siège ne font pas l'objet d'un financement spécifique mais consistent en une autorisation de prélèvement d'un pourcentage sur le budget des établissements pour les financer.

Ces deux sujets, parmi d'autres font l'objet des échanges avec l'ARS et le Conseil Départemental, pour la négociation du prochain Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui court, théoriquement, depuis le 1er janvier de cette année. Des discussions dans un très bon climat, mais difficiles sur le volet financier au point que l'on peut se demander si le CPOM, n'est pas en train de se transformer en CO Contrat d'Objectifs

Les amendements Creton

Autre sujet qui nous a beaucoup préoccupé en 2024 et continue à l'être cette année : celui des amendements Creton, c'est à dire ces jeunes adultes qui continuent à être accueillis dans un établissement pour enfant, faute de solution dans un établissement correspondant à leur orientation par la MDPH.

L'APAJH en accueille une quarantaine, soit la moitié de ceux accompagnés sur le département.

Les difficultés sont connues :

- des enfants devenus des adultes et toujours présents dans des établissements conçus pour des enfants, donc dans des locaux inadaptés ;
- des professionnels pour lesquels le travail attendu ne correspond plus à la promesse initiale ;
- des parents insatisfaits de l'absence de réponse aux besoins spécifiques de leur enfant ;
- des enfants qu'on ne peut accueillir ou dans de moins bonnes conditions, faute de places vacantes.

Nous avons alerté les pouvoirs publics sur ces situations et ils ont décidé la mise en place d'un recensement et d'une analyse cas par cas pour identifier les blocages et mettre en place un suivi rigoureux.

Ce travail est en cours sur l'ensemble du Département et nos Directeurs y participent.

Il produit déjà quelques effets, mais nous savons que le processus sera long, d'autant plus que ce qui fait défaut c'est l'absence de places suffisantes sur les secteurs adultes ...et que chaque année les enfants prennent un an de plus.

Des résultats financiers en berne

L'effet de ciseau entre des ressources qui évoluent peu et des charges qui augmentent ne peut avoir pour résultat une amélioration des résultats.

- Constat partagé par de nombreuses associations de notre secteur.

Notre Trésorière vous a détaillé, il y a quelques minutes, nos résultats.

Même si notre situation reste saine et nos ratios de qualité, je voulais simplement attirer votre attention sur un sujet qui justifie amplement la mise en place d'un contrôle de gestion auquel je faisais référence à l'instant.
Le monde est gris, le monde est bleu

Référence complètement ringarde d'un baby boomer qui a découvert Eric CHARDEN au lycée.

C'est vrai que le climat ambiant et mon discours depuis tout à l'heure n'incite guère à l'optimisme.

Pourtant nous avons des motifs réels de satisfaction :

- les résultats de l'évaluation externe, dont nous avons eu les retours début 2024.
Hubert vous en a lu la conclusion tout à l'heure. Elle est éloquente et témoigne de la très bonne qualité du travail réalisé dans nos différents établissements.
Evidemment, à considérer comme un point d'étape et un encouragement à poursuivre dans cette voie. Mais ne boudons pas notre satisfaction : c'est une vraie fierté pour tous les salariés et pour le Conseil d'Administration.
- la conclusion récente de 4 accords négociés avec les organisations syndicales portant sur le temps de travail, l'organisation des astreintes, les forfaits jours et la mise en place d'un compte épargne temps. Merci à ceux qui les ont négociés. Cela va moderniser la gestion des temps (temps personnel et temps professionnel) et donner plus de souplesse et d'agilité aux organisations.
- la programmation de travaux d'aménagement des chambres sur le complexe de Montrichard pour les adapter aux exigences de confort d'aujourd'hui, de réaffecter les locaux laissés vacants par le déménagement de l'atelier de restauration ou encore les espaces professionnels des travailleurs. Les projets sont là. Reste à planifier leur réalisation dans le temps car c'est toujours compliqué d'effectuer des travaux dans des lieux occupés par les résidents.
- sur le complexe de Romorantin, les choses seront à la fois plus simples et plus compliquées : le foyer d'hébergement est installé sur une zone inondable et sa localisation, son organisation ne sont plus adaptées aux souhaits des résidents. Le projet va consister à créer des unités de vie en milieu diffus sur la ville de Romorantin : plus facile car ce sera un simple déménagement, plus complexe car il faut trouver les emplacements dans un milieu urbain déjà bien occupé.
- cet après-midi nous vous dévoilerons le nouveau site internet de notre association. Un site entièrement reconstruit, qui communique de l'information, offre des services, est ouvert sur l'actualité et donne envie de le consulter régulièrement. C'est la V1 comme disent les informaticiens. Il fera l'objet d'ajouts et de nouveaux services dans les versions ultérieures. Il sera ouvert au grand public dès demain matin. Je vous invite à vous y précipiter

Et puis, comme souvent une situation de crise offre souvent des opportunités :

- la transformation de l'offre sur laquelle j'ai insisté sans doute un peu trop sur le verre à moitié vide avec les surcoûts temporaires et leur financement.
Mais la bonne nouvelle c'est que sur le terrain cela marche : nous avons trouvé à Lamotte Beuvron les locaux nécessaires au transfert d'une première unité, hors temps scolaire ; les rencontres avec la municipalité et l'Education Nationale ont été extrêmement positives et tout cela devrait se concrétiser au cours du dernier trimestre de cette année.
- sur le secteur adulte, la réflexion autour des amendements Creton permet de réunir les acteurs et de nouer des partenariats sur les territoires pour anticiper et mieux gérer les parcours des personnes accompagnées sur. Je salue ceux d'entre eux présents dans cette salle ce matin.

- à ce jour à l'APAJH 41, l'ensemble des postes d'encadrement et de direction est pourvu. Cela faisait longtemps que ce n'était pas le cas.

Hubert a cité tout à l'heure le nom des Directeurs nouvellement arrivés. On pourrait peut-être leur demander de se lever pour se présenter. Ils sont pleins d'enthousiasme et d'envie.

Et comme je viens d'essayer de vous le montrer, ils ne devraient pas, avec leurs équipes, avoir le temps de s'ennuyer.

On compte sur eux pour poursuivre et mettre en œuvre notre ambition collective.

En guise de conclusion provisoire

J'ai tenu aujourd'hui des propos plus graves que les années précédentes. Et c'est vrai que le climat général est pesant

Et pourtant, je voudrais malgré tout insister sur le coin de ciel bleu de la chanson de Charden.

L'APAJH de Loir et Cher fête cette année les 30 ans de sa création.

Elle est vivante, Dynamique.

Nous reviendrons cet après-midi sur cette histoire et le chemin parcouru.

Notre Histoire c'est aussi celle du combat mené avec d'autres pour faire reconnaître la place des personnes en situation de handicap dans notre Société.

Beaucoup a été fait pour l'inclusion, la reconnaissance des droits, la participation citoyenne.

La loi de 2005 a été pour cela une étape importante.

L'inclusion scolaire, même si nous savons tous qu'elle n'est pas toujours évidente, devient de plus en plus une réalité : nos IME sont dans les écoles.

Mais le coup d'œil dans le rétroviseur ne doit pas nous faire oublier le chemin devant nous, tout ce qui reste encore à faire, tout ce que nous avons à porter collectivement.

L'APAJH du Loir et Cher porte des projets ambitieux.

Nos partenaires du médico-social avec qui nous travaillons de plus en plus étroitement sur des projets communs, aussi. Leur présence aujourd'hui en porte témoignage.

Faisons en sorte de regarder l'étoile et non le doigt qui la désigne.

<i>Le rapport moral est adopté à l'unanimité.</i>

XI. DELIBERATIONS

Fixation du montant des cotisations

Le montant de l'adhésion 2025 est fixé à 36 € en cas général et à 26 € en cas particulier (familles et usagers des structures APAJH).

Délibération adoptée à l'unanimité

POUVOIR

L'Assemblée Générale donne par la présente, tout pouvoir au Président du Conseil d'Administration, à défaut aux Vice-Présidents ou au Trésorier, pour, en cas d'urgence, réaliser toute opération d'acquisition, d'échange ou d'aliénation des immeubles, des terrains nécessaires au but poursuivi par l'A.P.A.J.H de Loir-et-Cher, de constituer les hypothèques sur lesdits immeubles, consentir ou prendre à bail des baux excédant neuf années, aliéner des biens rentrant dans la dotation, consentir ou souscrire des emprunts.

Le Conseil d'Administration rendra compte de ces opérations effectuées lors de la prochaine Assemblée Générale.

Délibération adoptée à l'unanimité

XII. COMPLEXE ADULTES DE ROMORANTIN

Vidéo de présentation de l'ESAT de la Sauldre.

XIII. ELECTION DE MEMBRES AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

Un document de candidature aux fonctions d'Administrateur a été envoyé à tous les adhérents de l'APAJH 41 avec la convocation à notre Assemblée Générale.

6 administrateurs sortants (Messieurs Jean-Marc BAUDEZ et Antoine LESTANG, Mesdames Geneviève CHADELAT, Christine OLIVIER, Andrée POUGET et Jacqueline VACELET) ainsi que Messieurs Patrice MONPROFIT et Vincent MOREL (nouvelles candidatures) ont fait réponse et proposé leur candidature.

Les candidatures au poste d'Administrateur de l'APAJH 41 de Mesdames Geneviève CHADELAT, Christine OLIVIER, Andrée POUGET, Jacqueline VACELET et de Messieurs Jean-Marc BAUDEZ, Antoine LESTANG, Patrice MONPROFIT et Vincent MOREL sont adoptées à l'unanimité.

XIV. FOCUS SUR LE SIEGE DE L'ASSOCIATION

Par le Directeur Général, Monsieur WITTNER.

XV. POLE DES SERVICES BLESOIS

Présentation du PSB

Témoignage SAVS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

J.M. BAUDEZ

Le Secrétaire

H. ARMAND